

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 033-213304470-20250213-004_2025-DE



Le Maire,
Stéphane CATALAN

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 004/2025

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 19
- > votants : 19

OBJET :

DETR 2025 DEMANDE DE SUBVENTION
RENATURATION BOURG RD 1089

Le treize février deux mille vingt-cinq à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 08 février 2025 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Stéphane CATALAN, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, Mme Florence PRÉVÔT, Mme Aurore BAILLOUX, M. Ludovic VIOLEAU, Mme Christiane LAFON, M. Didier FEYRI, Mme Coralie FAURIE, M. Franck OBERG, Mme Nicole VIZCAINO, M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille ARNAUD, M. Roland ROUSSEAU.

ABSENTS : Mme Aline MARIE VASSEUR (*procuration donnée à M. Jérôme ROBERTEAU*), M. Christian JAUBERT (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*).

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35 ;
Vu la circulaire Préfectorale de Gironde du 25 novembre 2024 rappelant les conditions d'éligibilité des communes à la DETR 2025 ;
Vu la délibération du conseil municipal n°004-2024 en date du 28 février 2024 acceptant les travaux liés à la renaturation de la RD 1089 et sollicitant une subvention au titre du fonds vert ;

Considérant que cet aménagement s'inscrit dans les critères de mise en œuvre du plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique (PNACC) ;

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 693 533 € ht – travaux, maîtrise d'œuvre et études techniques.

- le plan de financement s'établit ainsi :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| DETR | 17 500 € |
| Fonds vert | 387 034.09 € |
| Fonds propres – autofinancement | 288 998.91 € |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote des membres présents et représentés : 19 Votes - 16 Pour – 3 Abstentions :

- **Accepte** les travaux et le financement proposés, tels que présentés par Monsieur le Maire.
- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 à hauteur 17 500 €,
- **Indique** que le solde sera financé par une subvention au titre du Fonds Vert et par autofinancement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Stéphane CATALAN

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,

mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 14 février 2025

Le Maire,

Stéphane CATALAN

